

Grenoble, mardi 6 mai 2008

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu une lettre de l'inspecteur d'académie qui a écrit à l'ensemble des parents d'élèves du département. C'est une grande première : ce sont 140 000 courriers qui ont été transmis dans toutes les écoles du département.

Vous vous demandez peut-être ce qui peut motiver une communication de cette ampleur. Il s'agit de la mise en place dans les écoles d'une base de données informatique : **Base élèves**.

Depuis le début, des enseignants, des parents, des élus, leurs organisations représentatives, des associations de défense des droits de l'homme refusent Base élèves.

Pourquoi ?

- **Cette base de données est accessible par Internet** : il y a donc un risque de piratage des données confidentielles qui y figurent. La sécurisation maximum n'existe pas et pour l'instant l'Éducation nationale n'a toujours pas mis en place les mesures de sécurité demandées depuis 2005.
- Ce sont **6,5 millions d'enfants** qui seront dès l'âge de 3 ans enregistrés dans cette base avec plus de 60 informations les concernant (état civil, informations sur la famille, compétences scolaires, mais aussi suivi pour difficultés scolaires ou handicap, etc.). Ces informations resteront inscrites dans le fichier Base élèves pendant 15 ans.
- Jusqu'à maintenant, ce type d'informations ne sortaient pas des écoles et relevaient des relations de confiance entre les familles et les enseignants.

Avec Base élèves, **ces informations sortent de l'école** et sont disponibles à tous les échelons de l'Éducation nationale. Certaines données sont accessibles aux maires (pour l'instant l'état civil) ou peuvent leur être communiquées par l'inspecteur d'académie.

En ce qui concerne le contenu ou l'accès à ce fichier par d'autres administrations, personne ne peut dire ce qu'il en adviendra. Le contenu a déjà été modifié plusieurs fois, il le sera très fréquemment encore **sans contrôle possible** ni des parents ni des enseignants. Si des données concernant la nationalité ont été supprimées, d'autres ont été ajoutées : notamment les compétences scolaires, le suivi d'enfants en difficulté ou des enfants handicapés). **Le fichier est bien évidemment « évolutif ».**

- Un système de cette importance aurait nécessité au moins un débat parlementaire. **Or, cette base de données a été mise en place sans débat, sans loi, ni décret, ni arrêté.**

Pour toutes ces raisons, parce que nous pensons qu'il s'agit **d'une atteinte grave aux libertés individuelles**, nous sommes opposés à la mise en place de Base élèves.

C'est au fichage des enfants que nous sommes opposés, pas à l'informatique ni à la modernité. Les enseignants n'ont jamais demandé un tel outil. Ce dont ils ont besoin, c'est d'outils qui fonctionnent dans leurs écoles, pas de bases de données centralisées.

- Parce que nous pensons qu'il est important que l'ensemble des parents d'élèves soit au courant du danger de ce qui se met en place, nous vous engageons à lire des informations complémentaires, en particulier l'article : « Monsieur l'inspecteur d'académie, vous défendez un système hors la loi » sur le site de la Ligue des droits de l'Homme de Toulon : <http://www.ldh-toulon.net/>

- Pour une réponse point par point à la lettre de l'Inspecteur d'académie, consultez le site du Collectif isérois pour le retrait de Base élèves <http://baseeleves38.wordpress.com> ou renseignez-vous auprès des délégués de parents ou du directeur de votre école.

- Vous trouverez également des informations complètes sur le site : <http://38.snuipp.fr/>

Les organisations de l'Isère :

Collectif isérois pour le retrait de Base élèves, Ligue des Droits de l'Homme, SNUipp-FSU, PAS, SUD Éducation, CNT Éducation,